AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-12-66 584332

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE

(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE-&-LOIR, EURE, OISE)

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, MONTREUIL-s-BOIS (Seine) - AVR 76-71

C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN n° 74.

Novembre 1966.

LES MOUCHES DE L'ENDIVE.

Les lignes rosées qui strient les feuilles extérieures du chicon représentent les galeries d'une mouche parasite de l'endive. Lorsque ces galeries sont nombreuses, la valeur commerciale de cet excellent légume est fortement dépréciée.

Cette mouche parasite s'attaque au feuillage des chicorées durant toute la période de végétation. Les larves de la dernière génération, en fin d'été, pénètrent dans la nervure principale des feuilles et progressent en descendant jusqu'au collet.

Lors de la préparation des racines pour forçage, le rabattage des feuilles jusqu'à proximité du collet élimine beaucoup de larves. Mais il en reste toujours vers la base des pétioles et sur le collet, ce sont elles qui envahiront les chicons. Leur activité est favorisée par la température assez élevée du lieu de forçage. Elles pénètrent dans la base des feuilles du chicon et cheminent jusque vers leur sommet. On a remarqué que l'importance des attaques en milieu de forçage est d'autant plus élevée que la portion de pétiole laissée par le décolletage est plus grande.

Le sectionnement des feuilles le plus près possible du collet sans cependant blesser le bourgeon central, constitue un moyen pratique de limiter l'importance de l'attaque des chicons.

L'application par pulvérisation ou par arrosage de l'un des insecticides suivants sur les racines, après leur mise en place pour forçage, permet d'assurer une bonne protection des chicons : Diméthoate : 30 g. de m.a./hl, Mévinphos (phosdrine) : 50 g. de m.a./hl, Malathion : 75 g. de m.a./hl.

CORYNEUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAUX.

Cette maladie évolue pratiquement toute l'année et sur Pêcher notamment, ne s'arrête guère que pendant les périodes les plus froides. Au cours de la période fin automne-hiver, des conidies se forment au niveau des chancres sur brindilles et rameaux, conidies qui entraîneront la destruction des bourgeons.

Les traitements réalisés pendant la mauvaise saison avec une bouillie cuprique à 250 - 500 g. de cuivre métal par hl. ont pour objet de diminuer au maximum cette production tardive de conidies. Ce traitement est principalement valable sur pêcher.

Sur cerisier et abricotier, les traitements d'hiver peuvent avoir une certaine efficacité ; ils seront néanmoins insuffisants, les attaques les plus graves se produisant au printemps.

CONCOURS MILDIOU DE LA POMME DE TERRE.

P 144

Lauréats :

Seine-et-Oise.- MM. ADNET Jean Fleury Mérogie - FOURNET Méré - HOLZER Le Mesnil Aubry - LEREBOUR Jean Gometz-la-V.

Seine et Marne.- MM. BAILLY ET HENSELE - Chauconin
SIGNOLLE F. Lieusaint
VIGNIER Jean Courtenain Nangis

Eure et Loir.- M. SEGONNE Jacques Baudreville

ABONNEMENTS

Par décision à l'échelon national, le prix des abonnements pour l'année 1967 est fixé comme suit :

- 25 Frs Service individuel (1 exemplaire de chaque bulletin émis),
- 10 " par exemplaire supplémentaire expédié à la même adresse.

La Revue Phytoma est adressée en complément du service d'abonnement.

Le versement doit être effectué au nom de :

Régisseur de Recettes de la Protection des Végétaux,
47, Avenue Paul Doumer, 93-MONTREUIL-Ss-Bois,

par chèque bancaire ou par virement au C.C.P. n° 9.063-96 PARIS.

Afin de faciliter la tâche de renouvellement, les abonnés sont priés :

1°) D'inscrire très lisiblement le nom du bénéficiaire (de préférence en caractères d'imprimerie),

2°) D'indiquer le numéro codique P.T.T. du département (principalement pour la région parisienne).

IMPORTANT : Cette note ne concerne pas :

- les personnes dont le service du bulletin est assuré gracieusement (correspondants, lauréats du concours Mildiou),
- les abonnés ou réabonnés depuis le 1° Juillet 1966.

Date limite : Le service des bulletins cessera pour tout abonnement non renouvelé, à la date du 28 février 1967.

L'Ingénieur et l'Agent Technique
chargés des Avertissements Agricoles,
H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux,
G. BERGER.

Dernière note : Bulletin 73 du 11 octobre 1966.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93 - Montreuil-Ss-Bois.